

CE QUE LA PRAXÉOLOGIE MOTRICE APORTE À LA SOCIOLOGIE DU SPORT.

ANALYSE CROISÉE DES NOTIONS DE « RÉSEAU », « JEU » ET « MONOPOLE » CHEZ ELIAS ET PARLEBAS.

Autor : BORDES, P. Université de Paris, UFR-STAPS Correo electrónico : pabordes@wanadoo.fr

Recibido : 02.06.2021

Aceptado : 07.12.2021

Résumé :

Parmi les auteurs phare de la sociologie du sport, Elias et Parlebas représentent deux figures éminentes qui ont fait école. Le premier, dans le sillage de sa théorie ambitieuse du processus de civilisation, a analysé la naissance puis le développement du sport au prisme de la réduction et de la maîtrise de la violence. Le second, en s'éloignant de la stricte analyse sociologique, a jeté les bases d'un champ de recherche original à la fois complémentaire et distinct : la praxéologie motrice. Nous proposons ici une analyse croisée de ces deux auteurs à partir de trois concepts qu'ils mobilisent largement : réseau, jeu et monopole. Après avoir repéré les utilisations de ces trois notions, nous comparons les significations qui leur sont attribuées. Enfin, nous montrons en quoi la praxéologie motrice prolonge, mais surtout dépasse l'analyse eliasienne en mettant au jour des phénomènes non perçus par le sociologue.

Mots clefs : sociologie, praxéologie, sport, réseau, jeu, monopole

Lo que la Praxiología motriz aporta a la Sociología del deporte :
Análisis cruzado de los conceptos de «red», «juego» y «monopolio» en Elias y Parlebas.

Resumen :

Entre los autores emblemáticos de la sociología del deporte, Elias y Parlebas representan dos figuras eminentes que han creado escuela. El primero, a raíz de su ambiciosa teoría del proceso de civilización, analizó el nacimiento y el desarrollo del deporte desde el prisma de la reducción y el control de la violencia. El segundo, alejándose del estricto análisis sociológico, sentó las bases de un campo de investigación original a la vez complementario y distinto; la Praxiología motriz. Proponemos aquí un análisis cruzado de estos dos autores a partir de tres conceptos que movilizan ampliamente; red, juego y monopolio. Después de identificar los usos de estas tres nociones, comparamos los significados que se les atribuyen. Finalmente, mostramos cómo la Praxiología motriz prolonga, pero sobre todo supera el análisis eliasiano, poniendo al descubierto fenómenos no percibidos por el sociólogo.

Palabras claves : sociología, praxiología motriz, deporte, red, juego, monopolio

What motor praxeology brings to the sociology of sport.

Cross-analysis of the notions of «network», «game» and «monopoly» at Elias and Parlebas.

Abstract :

Among the leading authors of the sociology of sport, Elias and Parlebas represent two eminent figures who have made school. The first, in the wake of his ambitious theory of the process of civilization, analyzed the birth and then development of sport through the prism of the reduction and mastery of violence. The second, moving away from the strict sociological analysis, laid the foundations of an original field of research both complementary and distinct ; motor praxeology. We propose here a cross-analysis of these two authors based on three concepts that they mobilize widely; network, game and monopoly. After identifying the uses of these three concepts, we compare the meanings attributed to them. Finally, we show how motor praxeology prolongs, but especially exceeds the Eliasian analysis, bringing to light phenomena not perceived by sociologists.

Key words : sociology, motor praxeology, sport, network, game, monopoly

INTRODUCTION

Dans le champ de la sociologie du sport et des pratiques physiques, maintenant bien circonscrit, un certain nombre d'auteurs sont devenus des références incontournables. Ils ont marqué cette discipline de leur empreinte et ont même, pour certains, fait école. Veblen (1970), Dumazedier (1950), Huizinga (1955), Caillois (1958), Luschen (1963), Mc Intosh (1963), Magnane (1964) et plus récemment Bourdieu (1984), sont des auteurs qui reviennent régulièrement sous la plume des sociologues.

Elias et Parlebas appartiennent à cette catégorie. Le premier, dans le cadre de sa théorie générale du « procès de civilisation », a fini par s'intéresser, vers la fin des années soixante, au phénomène sportif, à sa genèse, ses caractéristiques et son évolution. Seul, ou en compagnie de Dunning, il a inscrit ce travail sous le signe de la « violence maîtrisée » (1994) et du processus de pacification qui l'accompagne. Défendant l'idée que « la tâche du sociologue est de dégager, dans son ensemble, la spécificité de la dynamique de groupe, du modèle de jeu et des configurations humaines caractéristiques du sport » (1994, p.218), il prononcera la fameuse sentence : « la connaissance du sport est la clef de la connaissance de la société » (1994, p.25).

Inscrivant lui aussi sa démarche dans le cadre des sciences sociales, Parlebas défendra cependant un point de vue scientifique original. En fondant, là encore vers la fin des années soixante, la praxéologie motrice, il avance l'idée qu'à côté des disciplines constituées, une analyse de l'objet « sport » peut être menée qui requiert l'approfondissement des caractéristiques internes des pratiques et non l'application de grilles extérieures de compréhension. Reprenant à son compte la position d'Emile Durkheim selon lequel « la sociologie n'est donc l'annexe d'aucune autre science » (1988, p.237), Parlebas s'engage dans la création d'une science de l'action motrice qui ne serait pas plus le satellite de la sociologie que d'aucune autre science constituée. Au plan épistémologique, il reprend à son compte la démarche de Saussure lorsque ce dernier proposa d'émanciper la linguistique de la sociologie. En avançant que « la langue est un système qui ne connaît que son ordre propre » (1972, p.43), Saussure se positionnait en faveur d'une analyse interne, distincte des phénomènes linguistiques dits « externes » (p.42) relevant, eux, de la sociologie. Reste à considérer la portée de cette orientation à propos du fait social qu'est le sport.

Ce sera l'objet de notre réflexion qui mettra en regard l'analyse sociologique « externe », menée par Elias et le point de vue « interne », défendu par Parlebas, à partir de trois concepts clefs partagés par ces deux auteurs : réseau, jeu et monopole. Au-delà de l'identité des termes, quelles sont les significations et traductions qui sont avancées ? La praxéologie proposée par Parlebas est-elle, dans les faits, une simple application un tant soit peu approfondie des notions utilisées par la sociologie eliasienne ? À l'inverse, l'usage de ces mêmes termes renvoie-t-il, plus profondément, à des options divergentes traduisant ainsi les apports originaux de la praxéologie motrice qui la distingueraient nettement de l'approche sociologique ?

L'hypothèse que nous défendons est celle d'un écart sensible de point de vue entre les deux auteurs du fait de leur positionnement épistémologique, que nous venons d'évoquer, mais aussi des outils méthodologiques mobilisés. Ainsi, bien qu'utilisant les mêmes termes à propos d'un même objet ; le sport, les démarches d'Elias et de Parlebas aboutissent finalement à des divergences sensibles, pas obligatoirement compatibles.

La méthodologie suivie consistera, dans un premier temps, à illustrer tant que faire se pourra les positions de ces deux auteurs par des citations extraites de leurs écrits. Une seconde partie, plus réflexive, consistera à confronter leurs positions et à en relever les points d'accords ou de divergences. Nous montrerons ensuite en quoi la praxéologie constitue une avancée novatrice par rapport au travail d'Elias avant d'évoquer, brièvement, en conclusion, les problèmes d'ordre méthodologique auxquels se heurtent, selon-nous, la pensée du sociologue allemand.

Convergences et divergences : le recours à l'analyse croisée.

Sur bien des points, force est de constater que les travaux d'Elias et Parlebas possèdent des recoupements évidents, ne serait-ce que celui du paradigme interactionniste sur lequel ils prennent tous deux appui (Elias, 1975, p. 257 ; Parlebas, 1967, p.9).

La démarche qui guide Elias, en se plaçant épistémologiquement à l'interface du couple individu/société, prédispose en effet fortement à l'établissement de liens avec le projet parlebasien de mettre au jour ce qui, dans le cadre social des pratiques sportives, relève de l'entrelacs entre le joueur et le jeu. Tous deux sont partisans d'abandonner à la fois la conception du fait social comme strictement produit par les individus tout autant qu'une approche qui présente les comportements observés comme la simple résultante de phénomènes sociaux. Les deux auteurs s'inscrivent explicitement dans une orientation liant aspects psychologiques et aspects sociologiques, autrement dit d'une psychologie sociale. Ainsi, Elias en appelle à un « urgent besoin d'une psychologie sociale de l'histoire (...) afin d'établir les liens entre les diverses manifestations de l'homme et son existence sociale » (ib., p.257). De son côté, Parlebas considère, lui aussi, que la « psychologie sociale » (1967c, p.9) permet de « dépasser l'opposition individu-groupe, joueur-équipe, en refusant tout à la fois, et le joueur comme totalement autonome et le joueur comme totalement produit par le jeu » (ib., p.12). Cette conception commune va se retrouver dans l'utilisation partagée de trois termes clefs, assez largement mobilisés dans les sciences sociales, qui constituent autant de marqueurs forts de la pensée de nos deux auteurs : « réseau », « jeu » et « monopole ». Quelles définitions en donnent-ils ? Quels en sont leurs usages et en quoi et comment les articulent-ils ? Parole est donnée aux deux auteurs.

Réseau

Dès 1939 Elias va faire de ce terme un concept clef de son analyse du processus de civilisation au point d'affirmer que « l'ensemble du réseau relationnel occidental est le substratum du mouvement civilisateur le plus puissant à ce jour » (1975, p.252). En tant que modèle de formalisation des situations sociales, il constitue un paradigme alternatif à la fois aux conceptions individualistes de l'homo clausus tout autant qu'à la perspective holiste de l'homo sociologicus. La notion de réseau vient « combler le gouffre qui semble si fréquemment s'ouvrir lorsqu'on essaie de penser les rapports de l'individu avec la société » (Elias, 1991, p.52), chaque individu faisant partie des chaînes que constituent les autres et qui le lient lui-même aux autres. Le réseau est à la fois « très rigide et en même temps très élastique » (1991, p.91), un peu comme un filet dans lequel « la forme de chaque fil se modifie lorsque se modifient la tension et la structure de l'ensemble du réseau » (ib., p.91) Mobilisé à de très multiples reprises, ce terme sera relayé par les notions « d'interdépendance » (Elias, 1975, p.38) ou de « configuration » (1975,ib., p.38), employées de façon quasi-synonymique (Voir Bassand, 1993 ; Coehen-Huter, 1993 ; Letonturier, 2006). Elias leur attribue un statut cardinal qui « peut seul faire comprendre quel est l'objet de la sociologie, à savoir les réseaux d'interrelations, les interdépendances, les configurations, les processus que forment les hommes interdépendants » (1981, p.121). Selon lui, ces « réseaux d'interrelations humaines sont opaques et partant incontrôlables [et] la sociologie a pour tâche essentielle de les rendre transparentes » (ib., p.121), Appliqué au sport, la mise au jour de ces réseaux en constituera rien de moins que « le cœur de la recherche » (Elias,1994, p.212). Pour Elias, ce sont « précisément ces déplacements et ces regroupements de joueurs interdépendants l'un par rapport à l'autre qui constituent le jeu » (1994, p.264). Se rapprocher, s'éloigner, se disperser, se regrouper, selon que l'on appartient comme au football à l'une ou l'autre équipe, évoque une dynamique en perpétuelle évolution. L'auteur aura recours à des « schémas de jeu » (ib., p.262), illustrés par des « formations en "W" ou en "H horizontal" » (ib. p.263) pour donner forme à ces configurations. C'est une optique géo-relationnelle, quasi-proxémique, qu'Elias adopte afin d'analyser cette continue évolution de la dynamique sportive. Pour le sociologue, les distances d'interactions, leurs ajustements sans cesse mouvants et leur caractère plus ou moins vicinitaire sont les éléments qui caractérisent les réseaux mis en jour.

Chez Parlebas, le terme revêt aussi un caractère majeur. Puisque le pratiquant est inséré « à l'intérieur d'une structure d'action collective irréductible à la fois à ce que serait son comportement isolé et à ce que serait la simple addition des actes de tous les participants » (1967b, p.12), alors « l'étude des réseaux de communication propre à chaque sport collectif, apporterait, peut-être des renseignements précieux à l'étude de ces pratiques » (ib., p.12). Très tôt cependant c'est le cadre réglementaire qui va être évoqué, les réseaux « se distribuant d'ailleurs sur une gamme très ouverte en fonction des différents codes de jeu » (1967c, p.10). En recourant à la théorie des graphes, il s'agira d'en « apprécier quantitativement les propriétés et de les modéliser soit graphiquement soit sous forme de matrices et, le cas échéant, de les comparer (1972b, p.6). Ainsi, « l'ensemble des X sommets du graphe peut, par exemple, symboliser les sujets d'un groupe, et l'ensemble U des arcs, une relation unissant ces sujets » (ib, p.5). Le réseau est envisagé ici d'une façon relativement rigide et contraignante à partir de la trame formellement définie par les règles du sport considéré. Cette mise à plat du prohibé et de l'autorisé prendra les traits d'« une simulation simplifiée, éventuellement mathématisée, sous la forme d'une maquette (2002, p. 316) qui aboutira à des distinctions dans les types d'interactions mises en jeu : directes, indirectes, gestémiques ou praxiques ((1971a, 1981, 1986).. C'est sur cette trame prédéfinie que l'activité réelle des joueurs sera repérée, leurs interactions constatées n'étant jamais que l'actualisation de ce que la maquette du jeu permet a priori formellement.

Jeu

On peut suivre Nathalie Heinich lorsqu'elle considère que la métaphore du jeu illustre, chez Elias, « une pensée par image » (1997, p.88). Dès 1933, en effet, l'auteur parle du fonctionnement de la société de cour comme d'un « grand jeu ». Les relations sociales et les modes d'interactions y sont déjà symbolisés à l'aide du jeu d'échec (1974, p.152) d'un « groupe de danseurs » (1974, p.55) ou par « une compétition sportive : la lutte à la corde » (1975, p.119). C'est cette image du jeu qui va servir d'illustration des réseaux de relations. Tout un chapitre de *Qu'est-ce que la sociologie ?* est même consacré à différents « modèles de jeux : « Echecs, jeux de cartes, football, tennis ou tout autre jeu "réel" » dit Elias (1981, p.84). Ceux-ci sont à concevoir comme « des expérimentations mentales simplificatrices à l'aide desquels il est possible de révéler le caractère du processus inhérent aux relations d'interdépendances humaines » (ib., p.93). De ce point de vue le sport offre même, selon l'auteur, « un modèle tout à fait pertinent » (Élias et Dunning, 1998, p.264), au point que c'est la société toute entière qui deviendrait compréhensible par le jeu sportif. Plus qu'un simple modèle en réduction il serait potentiellement un modèle en projection : il ne résumerait pas la société mais l'expliquerait et en donnerait les outils de compréhension. Et cela d'autant plus que le modèle fourni par le jeu sportif donne corps à une autre idée forte d'Elias : l'indétermination des processus sociaux et leur caractère non strictement déterminé et non dirigé. Systèmes d'interdépendances et d'interactions vont déboucher, par la dynamique même du cours de leur histoire et sans que cela ne soit anticipé, sur de nouvelles configurations non recherchées et non intentionnelles.

Cette idée maîtresse apparaît à plusieurs reprises et constitue une sorte de leitmotiv qui ponctue les écrits d'Elias. « Fonctions et structures ne sont nullement l'aboutissement de plans élaborés ou des créations conscientes de certains individus, mais la conséquence de phénomènes interdépendants » écrit-il (1975, p.169). Le jeu illustre ce phénomène d'imprévisibilité puisque « l'interpénétration des coups joués par deux individus résulte de processus de jeu qu'aucun des deux joueurs n'avait prévu » (1981, p. 95). Par exemple, lors d'un match de football « au fur et mesure qu'elle se déroule, la partie produit des configurations que l'une ou l'autre équipe n'a pas voulues ou prévues » (ib.,p.70), aboutissant en quelque sorte à ce que l'on pourrait qualifier d'effet émergent.

Pour le praxéologue Parlebas l'angle d'attaque sera différent. Il s'agira, tout d'abord, de rompre avec une définition du concept de jeu jugée « outrageusement polysémique, [et] d'une prodigieuse et abusive extension » (1986, p.43). Une première partition sera faite entre les jeux non-sportifs et les jeux-sportifs définis comme « l'ensemble des jeux codifiés qui se réalisent fondamentalement par l'actualisation de conduites motrices » (1971a, p.34). L'analyse sera menée à partir de la théorie des jeux. Son apport est jugé de très grande importance : « sa problématique générale, son appareil d'analyse, son réseau de concepts, de démarches et de résultats représentent à coup sûr une irremplaçable et très féconde source d'inspiration pour l'étude du jeu sportif » (1981, p.280). Reste que « le jeu sportif ne saurait être facilement réductible à un système d'équations [car] la pertinence du jeu sportif réside dans l'accomplissement moteur » (ib., p.281). Seront ainsi distingués des « jeux psychomoteurs », pratiqués individuellement en isolés, et des jeux sociomoteurs, pratiqués à plusieurs (1967b, p.86). Dans ce dernier cas, l'analyse va différencier les jeux strictement coopératifs, les jeux d'opposition interindividuelles et, enfin, des situations dans lesquelles coopération entre partenaires et oppositions entre adversaires se mêlent (1971a, 1981, 1986) adoptant différentes formes : équipes symétriques ou non, pratiquant seul contre tous, jeux paradoxaux (1981, 1986). Chaque jeu possède ainsi une logique interne, autrement dit un « système des traits pertinents de cette situation ludomotrice, et le cortège de conséquences praxiques que ce système entraîne » (1986, p.118). De sorte que les conduites des pratiquants apparaissent à la fois comme « le produit d'une interaction entre les individus agissant et les structures ludosociales qui en conditionnent la mise en œuvre (1986, p.195). Si le praxéologue semble se rapprocher des positions du sociologue en affirmant que « la composition des actions

individuelles peut faire émerger des conséquences non intentionnelles » (ib., p.260) du fait du « caractère instable, unique et imprévisible de chaque rencontre » (2002, p.317), il n'en privilégie pas pour autant les seuls mécanismes d'interactions. Les interdépendances constatées ne peuvent se comprendre et s'expliquer que dans un cadre structural qui les précontraints. Selon Parlebas, « l'infinie fantaisie des conduites ludiques est en réalité dépendante de structures sous-jacentes impératives qui en influencent clandestinement la manifestation » (2002, p.14).

Monopole

Là encore, ce terme va occuper une place centrale dans les écrits des deux auteurs. Pour Elias, le processus de civilisation, autrement dit d'accession à la civilité, est concomitant de la lente constitution de positions monopolistiques. Dans La dynamique de l'occident, à propos de la sociogénèse de l'état, Elias va consacrer tout un chapitre à ce qu'il va intituler « la loi du monopole » (1975, p.29). « La société que nous appelons la société moderne, est caractérisée, surtout en Europe occidentale, par un niveau bien déterminé de la monopolisation » (ib., p.29). Ce qui va caractériser cette société, fondée sur une division très poussée des fonctions, « c'est l'existence d'un appareil administratif permanent et spécialisé chargé de la gestion de ces monopoles » (ib., p.30), aux premiers rangs desquels les monopoles militaires et financiers, « monopoles clefs » dit Elias, (ib., p.30).

Le mécanisme de la formation de ces monopoles suit une logique précise : à l'origine, initiatives locales ou régionales, le monopole privé de quelques-uns « devient le monopole de couches sociales entières, il se transforme en monopole public, organe central d'un Etat » (ib., p. 35). La compétition libre et éliminatoire entre petits groupes va ainsi « céder le pas à une concurrence soumise à certaines règles, dirigée ou susceptible d'être dirigée par une administration centrale et les personnes qui en ont la charge » (ib., p.40).

La formation et le développement du fait sportif vient illustrer ce mécanisme de monopolisation d'un type particulier de pratiques physiques. Les passe-temps traditionnels locaux, souplement réglementés et non uniformisés, et pour certains violents, vont, du fait de l'élargissement des réseaux d'interdépendance, éprouver « le besoin (...) de garantir une certaine uniformité au jeu » (1994, p.49), ce qu'Elias appellera leur « sportification » (ib., p.28). De fait, ce sont ces « activités de compétition physique réunissant des individus sous la forme rigoureusement codifiée » auxquelles Elias donnera le nom de « sport » (ib., p. 30).

Le sport anglais a ainsi progressivement « atteint le niveau des clubs locaux, puis d'une association nationale coordonnant tous les clubs locaux et, dans certains cas, le niveau de plusieurs associations nationales coordonnées par une association internationale [qui] prenait le contrôle du jeu » » (1994, p.50). La position d'Elias est claire à ce sujet : ce ne sont pas tant les pratiques en elles-mêmes et leur codification qui relèvent de l'appellation « sport » mais bien davantage « la structure et l'organisation » de ces pratiques (ib., p.176 ; p.208), qui désormais fonctionneront selon « des règles écrites et une organisation centrale pour unifier la pratique du jeu » (ib., p.250). Elias explique ainsi la genèse et l'essor du mouvement sportif contemporain, relayée et renforcée par les États nations qui trouvent là « une monopolisation et un contrôle relativement forts, stables et impersonnels de la violence » (ib., p.180). La sportification, au sens de monopolisation d'un instrument de régulation sociale, joue un rôle de pacification du temps de loisir en prévenant débordements et comportements violents. Ce sont bien les « autorités étatiques qui les surveillent pour éviter qu'aucun mal ne sorte de ce relâchement du contrôle » (ib., p.162). Le sport fait ainsi partie intégrante de « ces institutions centrales sous le contrôle des pouvoirs publics » (1991, p.92) dont la présence discrète, gage de son efficacité, « n'opère souvent que comme " gardien dans l'ombre", comptant largement sur l'autocontrôle des "gardés" » (1994, p.163).

Sans que l'on puisse véritablement parler d'une instrumentalisation volontairement recherchée, cette récupération des pratiques physiques par le pouvoir central semble relever d'un effet d'aubaine. Et l'on retrouve là l'idée force de la pensée eliasienne évoquée plus haut. Rien ni personne n'a planifié son évolution et son organisation en termes de contrôle social par les Etats nations ou une partie de la population. « Aucun groupe spécifique n'a décidé expressément et dans l'abstrait de concevoir des activités de loisir comme des configurations humaines dynamiques et ayant ces caractéristiques » (1994, p.218) insiste Elias. Produit des conséquences purement fortuites des interactions humaines, « le sport est, en fait, l'une des grandes inventions sociales que les hommes ont faites sans les avoir planifiées » (1994, p.224).

Poursuivant la perspective génétique qui est la sienne, Elias envisage aussi que d'autres possibilités puissent s'envisager par « transformations de configurations » (1981, p.199). Le processus de civilisation, c'est-à-dire de monopolisation et de centralisation, « peut aller en arrière, comme d'autres séquences sociales de changement dans une direction particulière ; il peut être suivi, voire accompagné par des mouvements dans la direction opposée, manifestations régressives d'un processus de dé-civilisation » (1994, p.59) ou « d'effondrement » comme le dira Elias. S'agissant du sport, le sociologue n'a pas abordé cette question mais certains de ses continuateurs défendent cette orientation. La désportification (ou « de-sportization ») correspondrait ainsi à la « brutalisation » régressive des comportements sportifs et à un retour à une sauvagerie débridée et pulsionnelle (Sanchez Garcia et Malcolm, 2010 ; Van Bottenburg et Heilbron, 2006). Envisagée au prisme de la violence exprimée, cette marche arrière est aussi corrélative d'un processus de « dé-monopolisation » des fédérations sportives en place, concurrencées par des organisations proposant des événements commerciaux plus spectaculaires.

Avec Parlebas, le terme monopole va lui aussi être associé au processus de sportification. Encore faut-il envisager au préalable, selon l'auteur, ce que l'on entend sous le vocable « sport ». Le problème est « d'autant plus difficile que le terme est couramment employé et que sa signification paraît limpide [mais] d'une pseudo-limpidité cachant une incroyable confusion, elle-même révélatrice [d'un] imbroglio sémantique » (1981, p.237). Ici encore la démarche va être initiée par une étape définitoire. Le sport sera donc entendu comme « la classe des jeux sportifs institutionnalisés au sens fort, c'est-à-dire la classe de ceux qui reposent sur des institutions en bonne et due forme : fédérations avec règlements déposés, corps d'arbitres et d'officiels, instances nationales voire internationales » (1971a, p.34). Ces institutions représentent « un massif appareillage (...) lourd d'implications socio-politiques » (1977, p.90), car octroyant de fait aux fédérations « un véritable "monopole" du corps ludique » (ib., p.91). Tout comme chez Elias, le lien entre institution et État est rapidement établi. « Par la centralisation de l'entreprise sportive et par l'établissement de son monopole de fait, l'Etat se dote d'un pouvoir à longue échéance sur le corps » (1986, p.30). Le processus évoqué suivrait une logique précise : éliminer les effets pervers rencontrés dans certaines pratiques entraînant « une stupéfiante uniformisation des configurations sociales régissant les interactions entre participants » (1999, p.390). En fait, « tout se passe comme si l'institution sportive voulait, en annulant les effets pervers, éviter déséquilibres et changements sociaux ; elle arrête un système de règles qui les canalisent et les endiguent » (1999, p.233). In fine, le sport serait bel et bien « un exceptionnel instrument de contrôle social » (1993, p.45). Mais des évolutions sont là aussi envisagées. « La longue durée verra sans doute s'accomplir la désportification des activités corporelles au profit de formes nouvelles » (1999, p.390). Par ce terme l'auteur entend « le processus par lequel un sport perd son statut officiel, parce qu'il apparaît désormais désuet ou parce qu'il est pratiqué selon des règles non reconnues pas les instances officielles » (1999, p.96). Dans une logique de flux et de reflux, à l'échelle de l'histoire, peut alors éventuellement s'opérer une « resportification » entendue comme « le processus par lequel une activité physique qui avait perdu son statut de sport le recouvre grâce à la reprise en comptes des règles, éventuellement renouvelées, par les instances sportives officielles » (1999, p.312).

Elias VS Parlebas : continuités et/ou ruptures ?

Nous l'avons évoqué d'emblée ; ce qui rapproche Elias et Parlebas c'est la commune inscription de leur démarche dans le paradigme interactionnisme. Au-delà de cette option, l'emploi de termes communs tend à rapprocher davantage encore leurs orientations. La praxéologie initiée par Parlebas ne serait-elle que le prolongement sophistiqué et outillé de la sociologie eliasienne et de ses thèses ? Très vite pourtant, il apparaît que le lexique partagé renvoie à des options bien différentes. De sorte que ce que révèle l'analyse comparée des trois concepts c'est en fait une proximité de forme mais une divergence de fond. Aussi, c'est la question des continuités, des bifurcations et des ruptures qui doit être maintenant envisagée.

S'agissant de la notion de réseau, c'est sous l'angle de la théorie des graphes et de son appareil très formalisé que Parlebas dépasse, très tôt, l'approche métaphorique d'Elias. Ce n'est pas la fluctuation brownienne des interdépendances et son approche quasi-topologique des circulations et mouvements des joueurs qui intéresse le praxéologue, mais les types de communications et d'interactions permises par le cadre réglementaire de la situation et actualisées par les pratiquants. Le réseau est envisagé comme une trame formalisée et parfaitement repérable, a priori, sur laquelle se tissent des relations. Cette démarche permet par la suite de comparer différents réseaux de façon rigoureuse. À l'inverse, les incessantes permutations de terme utilisées par Elias ; réseau, configuration, système d'interdépendance voire figuration, soulignent la difficulté que rencontre l'auteur à stabiliser le concept, louvoyant entre vision structurelle et interactionniste de la société (Deschaux, 1991, 1995, 2013 ; Dunning, 2010). Autant, dans l'optique eliasienne, le réseau apparaît comme insaisissable et toujours en recomposition, autant il est formel et parfaitement circonscrit dans la perspective parlebasienne. Là où le sociologue ne constate empiriquement que contingence et imprévisibilité dans le chaos relationnel, le praxéologue relève une forme d'arbitraire et de cheminements probabilisés dans un contexte cosmisé par les règles des jeux. Par exemple, les dispositions spatiales du type « W » ou « H horizontal », évoquées par Elias (1994, p.263) ne rentrent pas dans l'option parlebasienne. Rejetant les topographies explicatives du type « 2-3 au basket-ball, 2-4 au handball, 4-2-4 au football » (1968, p.10) il écrit : « la structure ne concerne pas des dispositions spatiales perceptibles mais des relations, et plus encore des relations de relations » (ib., p.10). Il faut dire qu'à la différence du sociologue, le champ d'investigation du praxéologue est nettement réduit et propice à une telle démarche. Grâce à la connaissance des règles fournies par les codes de jeu, celui-ci « a entre ses mains, dès le départ, les éléments constitutifs de la situation culturelle qu'il se propose d'étudier » (2002, p.317).

Et l'on trouve ici l'origine des divergences qui se font jour à propos de l'acceptation du terme « jeu ». Elias, comme bon nombre d'autres sociologues, utilise ce terme de façon métaphorique ou, si l'on préfère, extensive (Bourdieu, 1987 ; Crozier et Friedberg, 1977 ; Reynaud, 1989). Pierre Parlebas s'en tient à une définition stricte et exclusive de la catégorie, prenant explicitement appui sur la théorie des jeux, peu en cours chez les sociologues du sport (Guilianotti, 2004, p.145). D'un côté, Elias utilise le jeu par analogie avec des phénomènes à l'œuvre dans le champ social. Il est alors un modèle censé représenter ou évoquer les réseaux d'interdépendances mais sans formalisation. À l'inverse, chez Parlebas c'est le jeu sportif qui est objet d'étude et ce sont, au contraire, les modèles formalisés des réseaux qui en présentent une simulation réduite. En fait, Elias applique au jeu un schéma très général censé valoir pour les multiples interdépendances que génère « la société des individus ». Il n'évoque aucune contrainte structurelle sur laquelle ces interdépendances se déploient. Parlebas, lui, modélise ces structures en tant que cadre formel d'exercice qui pré-contraignent la liberté d'action des joueurs.

Envisageons maintenant la situation monopolistique centralisatrice qui serait la caractéristique de la sportification. C'est peut-être ici que la perspective défendue par Elias trouve un large écho dans la pensée parlebasienne. Comme Elias, ce dernier voit dans le sport une institution centralisatrice au service des états. Cette caractéristique, définitoire pour le praxéologue, reste généralement le point aveugle des analyses sociologiques portant sur le sport. Or celui-ci, dit Elias, est bien « placé sous le contrôle des pouvoirs publics » (1991, p.92), dont la présence discrète, avons-nous vu, « n'opère souvent que comme "gardien dans l'ombre" (1994, p.163). Cette faculté qu'ont les institutions d'être omniprésentes mais de « se rendre invisible » (Douglas, 1999, p. 142) est aussi soulignée par Parlebas. « Voilà une étonnante victoire de l'institution sportive qui, après avoir complaisamment étalé les rets de ses règlements, réussit à faire oublier que c'est elle qui a lancé le filet » (1993, p.40) écrit le praxéologue. Mais le rapprochement ne se prolonge pas plus avant. Elias et ses collaborateurs, ou continuateurs, vont approfondir la thématique de la « violence maîtrisée » (Chovaux et Nuytens, 2019 ; Robène et Bodin, 2018 ; Von Bottenburg et Heilbron, 2006). Tandis que pour le praxéologue, cet axe, si important soit-il, n'en est pas moins secondaire par rapport au thème majeur de l'institutionnalisation des pratiques physiques, autrement dit de la domestication et de la standardisation des lieux, – par artificialisation des espaces –, et des liens. Pour Parlebas, la sportification « bat en brèche l'anomie, fille de l'absence et de l'ambiguïté des règles [et] va éliminer l'irruption intempestive d'effets pervers (...) souvent à l'origine des dysfonctionnements et des changements sociaux » (Parlebas, 1993, p.42). C'est en privilégiant le choix de réseaux sociaux élémentaires aisément identifiables (2002) que la sportification participe d'une mise en ordre générale de la société au service de représentations sociales tranchées et dénuées d'ambiguïtés. En réduisant, par choix, le spectre des possibles relationnels offert par la diversité des réseaux portés par les jeux sportifs traditionnels, « le sport se veut à l'image des conditions de loyauté et d'égalité prônés par les sociétés démocratiques modernes. Les réseaux déséquilibrés, traversés de liaisons contradictoires n'y souscrivent pas » (2002, p.336).

Mais plus fondamentalement encore, c'est l'orientation générale donnée au processus de sportification qui distingue les deux auteurs. Elias envisage ce phénomène monopolistique selon un mode « évolutionniste » linéaire (Agard, 1998 ; Delmotte, 2012 ; Heinich, 1997 ; Mennell, 1997). À l'image du procès de civilisation, la sportification participerait de ces « mouvements ascensionnels » (1975, p.312) qui se sont opérés « dans une direction déterminée » (ib., p.305) éliminant, en quelque sorte, toutes les scories qui entraveraient cette orientation. Toute autre possibilité ne pourrait dès lors s'envisager que comme une régression menant à un état social antérieur ; une dé-civilisation (Arami et Gulli, 2016) marquée par un retour à l'utilisation non monopolistique de la violence, à la brutalité et à la suppression des barrières d'autocontraintes.

Le point de vue parlebasien ne participe pas de cet évolutionnisme finaliste. Un jeu sportif peut très bien ne pas se transformer en sport et rechercher l'approbation institutionnelle. Il existe de nombreuses pratiques qui refusent cette reconnaissance officielle ou qui fonctionnent très largement en parallèle de celles-ci, sans que l'on puisse les qualifier de « pré-sportives » ou de non civilisées, notamment les activités dites de pleine nature (1999, p.96). Par ailleurs, la perte ou l'abandon du caractère sportif d'une pratique ne la fait pas verser pour autant dans la barbarie. Le « post-sportif » n'est pas un mouvement rétrograde et désocialisant, encore moins un « effondrement », pour reprendre le terme d'Elias. Ainsi, toutes les pratiques dites « de rue » qui se sont éloignées du modèle sportif centralisateur monopolistique n'en offrent pas, pour autant, l'image d'un chaos régressif, où violence et loi de la jungle se le disputeraient. Bien que qualifiées métaphoriquement de « sauvages », parce que hors institution, ces pratiques fonctionnent sur des logiques d'auto-organisation efficaces, originales, parfaitement concomitantes et non concurrentielles avec l'organisation sportive officielle (Bordes, Lesage et Level, 2014). Il en est de même des para-sports, pratiques parfaitement organisées sous la gouvernance d'entreprises privées marchandes, et dont le mode de fonctionnement est éloigné du monopole « civilisationnel » sportif (Bordes, 2015).

Les failles méthodologiques de l'analyse eliasienne

L'analyse comparative entre la sociologie d'Elias et la praxéologie de Parlebas débouche sur une impression paradoxale : à la fois celle d'une forme de prolongement et tout autant d'une franche différenciation. La praxéologie, qui naît au moment exact où Elias produit ses premiers travaux sur le sport, paraît pousser plus avant les propositions du sociologue et les approfondir. Pourtant, elle s'en distingue nettement tant elle remet en cause ses présupposés, ses méthodes et par là même les conclusions auxquelles elle aboutit. Fondamentalement il n'y a ni continuité historique ni prolongement théorique entre ces deux approches qui révèlent une véritable rupture épistémologique. Au-delà des pertinences adoptées, qui restent discutables en droit (Voir : Corneloup, 2002 ; Jarnet, 2016 ; Vigarello, 1978), il nous semble que la sociologie eliasienne souffre de trois griefs majeurs de type méthodologique que l'on ne peut, dans les faits, imputer à l'entreprise parlebasienne. Aussi, nous ne suivrons pas Nathalie Heinich lorsqu'elle considère qu'Elias a « réussi à libérer la sociologie d'un certain nombre de pièges intellectuels majeurs » (2014, p.298). Au contraire, pourrait-on presque dire.

Envisageons le premier de ces griefs, ou pièges, que l'on pourrait appeler « le vide originel ». Elias est avare de dettes ou de références. Son travail ne semble s'autoriser que de lui-même sans être redevable d'autres auteurs, ce qui n'est pas le cas de Parlebas. Ainsi se présente-t-il comme inaugurant une voie médiane entre individualisme et holisme. Or, cette perspective a déjà été envisagée sous l'influence de la gestalt, notamment par Simmel qu'Elias a d'ailleurs fréquenté à Heidelberg dans ses années de formation (Agard, 2013 ; Deschaux, 2013 ; Ducret, 1990 ; Coenen-Huther, 1993 ; Marzo, 2007 ; Waiszborg, 2013), mais encore par Von Wiese ou Tarde comme le fait remarquer Eric Letonturier (2005). De même, Elias fait mine de mettre au jour les phénomènes de monopolisation ou d'émergence inattendue sans évoquer la figure de Max Weber, qu'il ne cite que dans *La société de cour et de façon contrastée* (Agard, 2013 ; Déchaux, 2013 ; Feuerhanhn, 2009 ; Letonturier, 2006). Dans un autre domaine, il n'évoque jamais les travaux sur les réseaux qui, depuis Radcliffe-Brown en 1940, en passant par Nadel ou Lewin, prennent leur envol à l'orée des années soixante, notamment dans le langage des graphes avec Bavelas, Flament ou Harary (Degenne et Forsé, 1994). Enfin, il est silencieux à propos des travaux menés précisément en sociologie du sport, travaux qui naissent timidement au début du XX^e siècle et s'affirment pourtant nettement dès le début des années soixante, notamment en Allemagne et en Angleterre (voir Bouet, 1968 et Malcolm, 2012).

Le second grief est relatif au caractère « préscientifique », au sens bachelardien du terme, des travaux d'Elias. L'auteur, nous l'avons vu, procède très largement par images, analogies ou métaphores. Ceci est patent à propos des notions de « réseau » et de « jeu » (Letonturier, 2006). Bachelard y verrait là un véritable « obstacle épistémologique ». Selon cet auteur, en procédant de la sorte la recherche « se charge d'un concret psychologique trop lourd [et] perd peu à peu son vecteur d'abstraction » (1983, p.15). Il poursuit : « Toute science rigoureuse se méfie des identités plus ou moins apparentes et réclame sans cesse plus de précision » (ib., p.16) et ce n'est que « lorsque l'abstraction aura passé par là [qu'] il sera temps d'illustrer » (ib., p.78). Or, en se précipitant sur des images fortes, censées être parlantes, mais sans se donner les moyens de les définir précisément, Elias désigne des phénomènes plus qu'il ne les explique.

Enfin, le dernier de ces pièges pourrait être celui de la pétition de principe, en contradiction, notamment, avec l'administration scientifique de la preuve. En ne mentionnant que les exemples qui vont dans le sens de ce qu'il souhaite démontrer, Elias s'interdit tout pouvoir de généralisation de sa théorie. C'est là encore l'une de « failles » de sa pensée (Déchaux, 1995), en tout cas dans le domaine du sport. Si la sportification est censée participer du processus de baisse généralisée de la violence et de la brutalité, que dire de l'athlétisme, de la natation, du patinage,

de la gymnastique, de l'aviron, du yachting, mais encore du ski ou du tennis pour lesquels cette thématique de la violence maîtrisée se révèle inopérante ? D'autant plus qu'Elias évoque longuement, à titre d'illustration paradigmatique, le cas de la chasse au renard (1994, pp.218-233) qui n'est jamais devenue un sport au sens ou l'auteur lui-même le définit. On pourrait tout autant évoquer le cas de l'analyse des réseaux d'interdépendances illustrant une turbulence relationnelle imprévisible et quasi-incontrôlable et dont « les résultats peuvent sans doute d'appliquer à un champ plus large, et, de manière quasi certaine, à d'autres jeux de groupe » (1994, p.262). Or, ces résultats se révèlent en partie inaptes à expliquer le fonctionnement des jeux à réseaux dits « absorbants », comme par exemple le jeu de l'épervier, pour lesquels on connaît à l'avance la direction que prendront les interactions entre joueurs. Cette imprévisibilité relationnelle est même franchement hors-jeu dans le cas des réseaux coopératifs d'entraide comme les pratiques de relais ou d'équipage, telles la voile, l'aviron ou le bobsleigh, ou bien encore la natation synchronisée ou la gymnastique « artistique », ou rythmique. Or, ces pratiques sont bien sportifiées au moment où Elias analyse le phénomène sportif à travers le prisme de la seule turbulence imprévisible des interdépendances relationnelles.

Conclusion

Tous les points qui viennent d'être évoqués sont en partie explicables. Pour Elias, l'analyse du sport intervient à titre d'illustration de la thématique générale et très ambitieuse des mécanismes à l'oeuvre dans le « procès de civilisation » ; comme le seront, pour lui, l'art africain, la mort, le temps, Mozart ou l'antisémitisme. Cette grille de lecture « macroscopique » joue en quelque sorte, dans le cas du sport, le rôle du rasoir d'Ockham. Elle permet de fonctionner à l'économie en évitant d'entrer dans les détails. Elle empêche toute autre hypothèse de voir le jour et n'envisage pas les contre-exemples possibles qui, toujours ici dans le cas du sport, viendraient ne serait-ce que partiellement l'invalider.

Le praxéologue a une ambition plus modeste mais qui lui permet de porter un regard « microscopique » plus aiguisé. Partant de l'analyse interne de l'objet « sport », beaucoup plus ciblé, il peut embrasser la totalité du champ qu'il va investiguer à l'aide de définitions précises, d'outils méthodologiques rigoureux et de corpus bien circonscrits. Délaissant la compréhension générale de la société, il se focalise sur l'exploration de l'une de ses composantes quitte, le cas échéant mais après coup, à valider, nuancer ou réfuter les conclusions du sociologue. Ce que fera, par exemple, Luc Collard à propos du « risque sportif » (1998).

Finalement, le praxéologue, en ne suivant pas les routes tracées par le sociologue, accrédite les propos de Marcel Mauss pour qui « l'inconnu se trouve aux frontières des sciences, là où les professeurs se "mangent entre eux" » (1950, p.365). L'auteur est catégorique : « c'est dans ces domaines mal partagés (...) qu'il faut pénétrer. On est sûr que c'est là qu'il y a des vérités à trouver » (ib., p.365.). Et dans ce domaine partagé qu'est le sport, les vérités du praxéologue ne sont pas celles du sociologue. Paradoxalement d'ailleurs, et contrairement à ce qu'elle annonce, la démarche d'Elias ne permet pas véritablement de réévaluer la place de cette pratique. Elle contribue même en grande partie à la maintenir sous domination. De sorte que ce qu'apporte la praxéologie motrice à la sociologie c'est à la fois une réévaluation mais surtout une compréhension originale de cet objet aussi omniprésent que méconnu qu'est le sport.

Bibliographie

AGARD, O. (2013). *Georg Simmel et la Völkerpsychologie*. In C. Trautmann-Walter (Ed), *Quand Berlin pensait les peuples* (pp. 131-148). Paris : CNRS Editions

AGARD, O. (1998). « Norbert Elias et le projet d'une "psychologie socio-historique" ». *Revue germanique internationale. Histoire culturelle*, 10, 117-140

ARAMI, A. et GULLI, F. (2016). « Du concept de "décivilisation" », *Philosophique [En ligne]*, ULR : <http://journals.openedition.org/philosophique/966> ; DOI :10.4000/philosophique.966

BASSAND, M. et GALLAND, B. (1993). « Avant-propos : Dynamique des réseaux et société », *Flux*, n°13-14, 7-10

BODIN, D. et ROBÈNE, L. (2018). *Sport et violence. Repenser Norbert Elias*. Paris : Herman et Presses Universitaires de Laval

BOURDIEU P. (1984). *Questions de sociologie*. Paris : Les éditions de minuit

BORDES, P., LESAGE, Th., et LEVEL, M. (2014). « Le processus de désportification comme exemple d'une glocalisation ? Le cas des jeux collectifs de rue ». In D. Sudre et M. Genty (Ed), *Le sport. Diffusion globale & pratiques locales* (pp. 51-65). Paris : L'Harmattan

BORDES, P. (2015). « Médias et para-sports ; la fabrique de l'extrême événementiel ». In Alexandre Oboeuf (Ed). *Sports et médias* (pp. 169-177). Paris : Les Essentiels d'Hermès. CNRS Editions

BOUET, M. (1968). *Signification du sport*. Paris : Editions Universitaires

CAILLOIS, R. (1958). *Les jeux et les hommes*. Paris : Gallimard

COENEN-HUTHER, J. (1993). « Analyse des réseaux et sociologie générale », *Flux*, n°13-14, 33-40

COLLARD, L. (1998). *Sports, enjeux et accidents*. Paris : PUF

CORNELOUP, J. (2002). *Les théories sociologiques de la pratique sportive*. Paris : PUF

DEGENNE, A. et FORSÉ, M. (1994). *Les réseaux sociaux*. Paris : Armand Colin

DOUGLAS, M. (1999). *Comment pensent les institutions*. Paris : La Découverte

HEINICH, N. (2014) « Sublimer le ressentiment. Elias et les cinq voies vers une autre sociologie », *Revue du MAUSS*, 2014/2, 44, 289-298

DESCHAUX, J.H. (2013). « From figuration to coordination : an Analysis of Social Interdependance Mechanisms », In F. Dépelteau et al. (Ed), *Norbert Elias and social theory*, (pp. 297-314). Palgrave Macmillan US

DESCHAUX, J.H. (1995). « Sur le concept de configuration : quelques failles dans la sociologie de N. Élias », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 99, 293-313

DUCRET, A.M.O., (1990). « L'art du portrait selon Georg Simmel », *Sociologia Internationalis*, vol.28, n°1, 43-55

DUMAZEDIER, J. (1950). *Regards neufs sur le sport*. Paris : Seuil

DUNNING, E. et MENNELL, S. (1998). « Elias on Germany, Nazism and the Holocaust : on the Balance between "civilising" and "De-civilising" Trends in the Social Development of the Western Europe », *British Journal of Sociology*, 49 (3), 339-357

DUNNING, E. et PONCHARAL, B. (2010). « Approche figurationnelle du sport moderne », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n°106, 177-191

ELIAS, N. (1973). *La civilisation des mœurs*. Paris : Calmann-Lévy

ELIAS, N. (1974). *La société de cours*. Paris : Calmann-Lévy

ELIAS, N. (1975). *La dynamique de l'occident*. Paris : Calmann-Lévy

ELIAS, N. (1997). *La société des individus*. Paris : Pocket Fayard

ELIAS, N. (1981). *Qu'est-ce que la sociologie ?* Paris : Pandora/Des Sociétés

ELIAS, N. et DUNNING, E. (1994). *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*. Paris : Fayard

FEUERHAHN, W. (2009). « Une sociologie des habitus nationaux. Norbert Elias et l'héritage de Heidelberg. Norbert Elias, un marginal établi ? », *Centre Interlangues « Textes Image Langage »*, Université de Bourgogne, non paginé, Individu et Nation ? <https://tel.archives-ouvertes.fr/CIN/halshs-00392073v1>

GUILIANOTTI, R. (2004). « Civilizing games : Norbert Elias and the sociology of sport ». In R. Guilianotti (Ed.), *Sport and modern social theorists* (pp. 145-160). Palgrave Macmillan.UK

HEINICH, N. (1997). *La sociologie de Norbert Elias*. Paris : Collection Repères. La Découverte-Syros

HUIZINGA, J. (1955). *Homo ludens*. Paris : Gallimard

JARNET L. (2016). « Les STAPS peuvent-elles être une science propre », *Sciences & motricité*, 94, 3-14

LETONTURIER, E. (2005). « Sociologie des réseaux sociaux et psychologie sociale ; Tarde, Simmel et Elias », *Hermès, La Revue*, 2005/1 n°41, CNRS Editions, pp. 41-50

LETONTURIER, E. (2006). « Jeu, réseau et civilisation », *L'Année sociologique*, 2006/1 Vol. 56, pp.67-82

LUSCHEN, G. (1962). « Sport et stratification sociale », *Revue Educ. Phys.*, Vol II, n° 2 et 3

MAGNANE, G. (1964). *Sociologie du sport*. Paris : Gallimard

MALCOLM, D. (2012). *Sport and sociology*. Routledge : London And New-York.

MARZO, P.L. (2007). « Simmel et la morphologie sociale », *Sociétés*, n°96/2. 125-136

MAUSS, M. (1950). *Sociologie et anthropologie*. Paris : PUF Quadrige

MC INTOSH, P., C. (1963). *Sportes in society*. London : Watts

MENNEL, S. (1997). « L'envers de la médaille : le processus de décivilisation », in A. Garrigou et B. Lacroix (Ed), *Norbert Elias, la politique et l'histoire*, (pp. 213-236). Paris : La Découverte, « l'Armillaire »

MENNEL, S. (2003). « L'étude comparative des processus de civilisation et de dé-civilisation ». In *Norbert Élias et la théorie de la civilisation : Lectures et critiques [en ligne]*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, ISBN : 9782753537545. DOI : 10.4000/books.pur.24405.

MONGARDINI, C., (1995). « L'idée de société chez Georg Simmel et Norbert Elias ; Norbert Elias : une lecture plurielle », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, 99, 265-278

NUYTENS, W. et CHOVAUX, O. (coord.), (2020). « Avec la pensée de Norbert Elias : usages contemporains à propos du sport », *STAPS*, 2020/2, n° spécial128

PARLEBAS, P. (1967a). « L'Education physique en miettes », *EP.S*, n° 85, 7-14

PARLEBAS, P. (1967b). « L'Education physique en miettes 2 », *EP.S*, n° 86, 7-12

PARLEBAS, P. (1967c). « Pleins feux sur la psycho-socio-motricité », *EP.S*, n°87, 11-17

PARLEBAS, P. (1968a). « Motricité émiettée, motricité structurée », *EP.S*, n°93, 17-23

PARLEBAS, P. (1968b). « Structure et conduites motrices », *EP.S*, n°94, 7-11

PARLEBAS, P. (1971a). « Jeux sportifs et réseaux de communication », *EP.S*, n°112, 33-40.

PARLEBAS, P. (1971b). « Effet Condorcet et dynamique sociométrique, I : l'ordre de préférence au niveau individuel », *Mathématiques et Sciences Humaines*, n° 36, Centre de Mathématique sociale, Ecole Pratique des Hautes Études, VIè section, 5-31

PARLEBAS, P. (1972a). « Effet Condorcet et dynamique sociométrique, II : incohérences relationnelles et cohésions groupales », *Mathématiques et Sciences Humaines*, n° 37, Centre de Mathématique sociale, Ecole Pratique des Hautes Études, VIè section, 37-67

PARLEBAS, P. (1972b). « Centralité et compacité d'un graphe », *Mathématiques et sciences humaines*, n°39, Centre de Mathématique sociale, Ecole Pratique des Hautes Études, VIè section.,5-26.

PARLEBAS, P., (1973). « La dynamique sociomotrice dans les jeux sportifs collectifs », In *L'activité ludique dans le développement psychomoteur et social des enfants*, VEN n° hors série, CEMEA, 101-141.

PARLEBAS, P. (1977). "Pourquoi fait-on pratiquer le plus souvent des jeux de fédération ? Ont-ils une valeur éducative supérieure aux jeux traditionnels ? », In *Questions-Réponses sur l'éducation physique et sportive* (pp. 87-92). Paris : Les Éditions ESF

PARLEBAS, P. (1981). *Contribution à un lexique commenté en science de l'action motrice*. Paris : INSEP.

PARLEBAS, P. (1986). *Éléments de sociologie du sport*. Paris : PUF

PARLEBAS, P. (1993). « La mise en ordre sportive », In *Sport, relations sociales et action collective*, (pp. 35-46) 14-15 mai/ Bordeaux : Maison des sciences de l'homme.

PARLEBAS, P. (1999). *Jeux, sports et sociétés. Lexique de praxéologie motrice*. Paris : INSEP.

PARLEBAS, P. (2002). « Réseaux dans les jeux et les sports », In *L'Année sociologique*, 2002/2, Vol.52, 314-349.

REYNAUD, J.D. (1989). *Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale*. Paris : Armand Colin

ROBÈNE, L. et BODIN, D. (2018). *Sport et violence. Repenser Norbert Elias*, Paris : Hermann et Presses universitaires de Laval

SANCHEZ GARCIA, R., MALCOLM, D. (2010). « Decivilizing, Civilizing or Informalizing ? The International Development of Mixed Martial Arts », *International Review for the Sociology of Sport*, n°45, 39-58.

SAUSSURE, F. de, (1972). *Cours de linguistique générale*. Paris : Payot.

VAN BOTTENBURG, M. et HEILBRON, J. (2006). « De-sportization of fighting contests. The origins and Dynamics on No Holds Barred Events and the Theory of Sportization », *International Review for the sociology of sport*. 41/3-4(2006), 259-282

VEBLEN, Th., (1970). *Theorie de la classe de loisir*. Paris : Gallimard

VIGARELLO, G. (1978). « Une épistémologie c'est-à-dire ? Réflexions sur les problèmes de la science en EPS », *Revue Education physique et sport*, mai-juin, n°151,

WAIZBORT, L., (2013). « From Elias back to Simmel », In F. Dépelteau et al. (Ed), *Norbert Elias and social theory* (pp. 179-188). New York : Palgrave Macmillan, NewYork